

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 7 mars à 19 h 30**.

Monsieur le maire M. Jean-Pierre Vallée préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien	Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 2 : M. Martin Forcier	Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland
Siège n° 3 : Mme Chantal Lambert	Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Est également présente :

Mme Martine Bernier, Directrice générale/Secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire M. Jean-Pierre Vallée constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

055-03-2016

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.



ORDRE DU JOUR
Séance du 7 mars 2016

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 1er février 2016

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer – Février 2016
- 5 OMH – Adoption budget 2016
- 6 Location d'une terre municipale pour fins de chasse récréative
- 7 Vente pour taxes 2016 – Liste et représentants
- 8 CNESST – Protection des bénévoles
- 9 Formation FQM – Équipe maire – D.G. – Une formule gagnante
- 10 Fabrique Saint-Guillaume – Entente de servitude
- 11 Créances irrécouvrables 2015
- 12 CSDC – Demande d'appui à la démocratie scolaire
- 13 Ouverture d'une marge de crédit
- 14 Avril – Mois de la jonquille
- 15 Autorisation d'achat – fauteuil de bureau
- 16 CCID – Souper du maire

17 ARPE – Autorisation de signature pour entente de collectes

Sécurité incendie

18 Pompiers volontaires – Indexation salariale
19 Formation RCR

Premiers Répondants

Voirie

20 MTQ – Reddition de compte 2015

Hygiène du milieu

21 Responsable en eau potable
22 TEU – Plateforme de décantation – Excédent des coûts
23 Recherche en eau – Offre de service

Urbanisme et zonage et développement

24 Adoption 1er projet – Règl: 198-2016
25 Chemin St-Ambroise – Mandat aux procureurs
26 CCU – Recrutement d'un nouveau membre

Loisirs et culture

27 CRSG – Rénovation chambre des joueurs
28 Bourse CÉGEP 2016
29 Semaine de l'action bénévole

Général

Varia :

30

Correspondance

31

Période à l'assistance

32

Levée de l'assemblée

33

ADOPTÉE

056-03-2016 3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2016

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

**057-03-2016 ADMINISTRATION
4. ADOPTION DES COMPTES A PAYER – FEVRIER 2016**

Total des salaires :..... 23 861.21 \$
Total capital et intérêt :..... 8 103.28 \$
Total incompressible :..... 34 242.64 \$
Total à payer :..... 73 764.29 \$
Grand total des déboursés :..... 139 971.42 \$

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

ADOPTÉE

058-03-2016 **5. OMH – ADOPTION BUDGET 2016**

Exercice financier	2016
Revenus	102 832.00 \$
Dépenses	178 119.00 \$
Perte nette	75 287.00 \$

Contributions prévues :

Société d'habitation du Québec	67 758.00 \$
Municipalité	7 529.00 \$
TOTAL	75 287.00 \$

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter le budget 2016 de l'OMH de Saint-Guillaume (*Office Municipal d'Habitation*) et d'autoriser le versement de la contribution municipale 2016 d'une somme de 7 529 \$.

ADOPTÉE

059-03-2016 **6. LOCATION D'UNE TERRE MUNICIPALE POUR FINS DE CHASSE RECREATIVE**

CONSIDERANT deux demandes écrites afin de louer une des terres municipales, à savoir les lots 347-1 et 343-2, aux fins de chasse récréative;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de louer, jusqu'au 31 décembre 2016, pour un montant de 500 \$, les lots 347-1 et 343-2 à messieurs Steve et Luc Brodeur, le tout avec signature d'un contrat de location aux fins de chasse récréative à intervenir entre la municipalité et Messieurs Brodeur.

ADOPTÉE

060-03-2016 **7. VENTES POUR TAXES 2016 – LISTE ET REPRESENTANT**

CONSIDERANT QU'en vertu de l'article 985 du Code Municipal, les arrérages se prescrivent par trois (3) ans;

CONSIDERANT QUE la liste des personnes endettées envers la municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond au plus tard le 20 mars 2016 en vue de vente pour non-paiement de taxes;

CONSIDERANT QU'à la date de la présente séance, la liste des personnes endettées s'établit comme suit :

<u>Matricule</u>	<u>No client</u>	<u>Grand total</u>
6182 99 6586	533	4 427.29 \$
6283 10 8443	661	2 220.43 \$

CONSIDERANT QU'un avis de rappel a été envoyé par courrier recommandé le 4 février 2016, aux contribuables ayant un solde impayé en date du 31 décembre 2014.

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une personne représentant la municipalité est requise lors de la journée des ventes pour taxes, qui se tiendra le jeudi 9 juin 2016 aux locaux de la MRC de Drummond;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de faire parvenir la liste des personnes endettées envers la municipalité à la MRC dans les délais prescrits, pour tout solde dû au 31 décembre 2014, supérieur à 15 \$.

Il est aussi résolu :

- a) D'autoriser Mme Martine Bernier, directrice générale ou M. Alain Laprade, inspecteur municipal ou Mme Annick Vincent, inspecteur en urbanisme et en environnement à agir à titre de représentant de la municipalité de Saint-Guillaume lors de la journée des ventes pour taxes qui se tiendra le 9 juin 2016, aux locaux de la MRC de Drummond.
- b) D'autoriser Mme Bernier, ou M. Laprade ou Mme Vincent à enchérir, si le besoin se présente, sur les immeubles situés sur notre territoire qui seront mis en vente, jusqu'à un montant total maximal de 1.00 \$, s'il n'y a pas d'autres personnes intéressées. Par contre, s'il y a d'autres intéressés, ceux-ci pourront enchérir jusqu'au montant maximal des taxes municipales et scolaires dues, plus les frais et intérêts.

ADOPTÉE

061-03-2016 **8. CNESST – PROTECTION DES BENEVOLES 2016**

CONSIDÉRANT QUE six (6) personnes sont bénévoles au niveau des premiers répondants pour approximativement 500 heures par année;

CONSIDÉRANT QUE 18 personnes sont bénévoles au niveau de la bibliothèque pour approximativement 1 000 heures par année;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par Mme Chantal Lambert, il est unanimement résolu d'autoriser la protection CNESST aux bénévoles pour 1 500 heures par année, et ce, au taux horaire du salaire minimum en vigueur.

ADOPTÉE

062-03-2016 **9. FORMATION FQM – ÉQUIPE MAIRE – D.G. – UNE FORMULE GAGNANTE**

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser une inscription à une conférence web donnée par la FQM (*Fédération Québécoise des Municipalités*) qui sera présentée le 31 mars 2016 à 11 h 30, le tout au coût de 125 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

063-03-2016 **10. FABRIQUE DE LA PAROISSE STE-FAMILLE – ENTENTE DE SERVITUDE**

CONSIDÉRANT la résolution N° : 124-04-2014;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intitulée : Entente *relative à une servitude*

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie de ladite entente et déclarent l'avoir lue;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'accepter le projet d'entente tel que rédigé et autoriser M. Jean-Pierre Vallée, maire ainsi que Mme Martine Bernier, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, l'Entente relative à une servitude avec la Fabrique de la Paroisse Ste-Famille de Saint-Guillaume.

ADOPTÉE

064-03-2016 **11. CREANCES IRRECOUVRABLES**

CONSIDERANT un écart négatif d'un montant de 500 \$, en argent comptant, d'octobre 2015;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'affecter, au compte de provision pour mauvaises créances, une somme de 500 \$ représentant un écart négatif en mois d'octobre 2015.

ADOPTÉE

065-03-2016 **12. CSDC – DEMANDE D'APPUI A LA DEMOCRATIE SCOLAIRE**

CONSIDERANT QUE l'éducation publique du Québec doit être traitée de façon prioritaire;

CONSIDERANT QUE la démocratie est un des fondements de notre société;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que la municipalité de Saint-Guillaume soit favorable au maintien de l'actuel système de la démocratie scolaire;

Que copie conforme de la présente résolution soit acheminée à la Commission Scolaire des Chênes ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE

066-03-2016 **13. OUVERTURE D'UNE MARGE DE CREDIT**

CONSIDERANT QU'en début d'année, il arrive qu'un manque de liquidité puisse affecter les opérations d'administration courante;

CONSIDERANT la recommandation de la directrice générale à ouvrir une marge de crédit ou emprunt temporaire;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que la municipalité de Saint-Guillaume soit autorisée à emprunter une somme de 350 000 \$ pour le paiement des dépenses pour l'administration courante au taux d'intérêt courant, tel emprunt devant être fait à la Banque Nationale du Canada et être remboursée à même le produit des taxes municipales et compensations à recevoir.

Que le conseil municipal autorise M. Jean-Pierre Vallée, maire ainsi que Mme Martine Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, le ou les billets en conséquence ou tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

Cet emprunt pourra être fait en entier ou par tranche, selon les besoins déterminés par la directrice générale de la municipalité de Saint-Guillaume.

ADOPTÉE

067-03-2016

14. AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDERANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDERANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDERANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDERANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDERANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDERANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDERANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDERANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Chantal Lambert, il est unanimement résolu DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille. QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

068-03-2016

15. AUTORISATION D'ACHAT – FAUTEUIL DE BUREAU

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser un budget approximatif de 400 \$ pour l'achat d'une chaise de travail pour le bureau de la directrice générale.

ADOPTÉE

069-03-2016

16. CCID – SOUPER DU MAIRE

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense de 60 \$ plus les taxes applicables pour la participation de M. Jean-Pierre Vallée, maire, au « *Souper du Maire* » organisé par la CCID (*Chambre de Commerce et d'industrie de Drummond*), le 6 avril 2016 à Drummondville.

ADOPTÉE

070-03-2016 **17. ARPE – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ENTENTE DE COLLECTES**
CONSIDERANT la résolution N^o : 046-02-2016;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser Mme Martine Bernier, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de collectes et d'événements spéciaux du ARPE (*Association pour le recyclage des produits électroniques*).

ADOPTÉE

071-03-2016 **SECURITE INCENDIE**
18. POMPIERS VOLONTAIRES – INDEXATION SALARIALE

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu que le taux horaire accordé aux pompiers volontaires en formation, soit établi à 12.00 \$ et que le taux horaire pour les pratiques incendie soit établi à 20 \$. Il est aussi résolu que ces taux soient effectifs rétroactivement au 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉE

072-03-2016 **19. FORMATION RCR**

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 600 \$ pour la formation offerte par Priscilla Lachmann, intitulée « *RCR / Premiers soins* », à être données aux pompiers volontaires de la municipalité de Saint-Guillaume.

ADOPTÉE

073-03-2016 **VOIRIE**
20. MTQ – REDDITION DE COMPTE 2015

CONSIDERANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 84 792.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDERANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDERANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDERANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu que le conseil municipal informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

074-03-2016 **HYGIENE DU MILIEU**
21. RESPONSABLE EN EAU POTABLE

CONSIDERANT la résolution N^o : 328-12-2015;

CONSIDERANT QUE M. Martin Milette accepte d'être substitué à M. Yannick Roy en cas de vacances, maladie ou autres types d'absences;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'établir les conditions d'emploi suivantes à M. Martin Milette, pour le poste d'opérateur substitué en eau potable :

- À titre d'opérateur substitué : Rémunération hebdomadaire de 2 h minimum sera accordée au taux horaire de 25 \$ plus le pourcentage applicable de vacances;
- À titre d'opérateur-substitué, soit lors de remplacement de M. Yannick Roy, une rémunération sera accordée au taux horaire de 25 \$ plus le pourcentage applicable de vacances, selon le nombre d'heures réelles travaillées laquelle comprendra et inclura les 2 heures hebdomadaires minimum, et ce, sur présentation et approbation d'une feuille de temps;
- Les appels d'urgence seront rémunérés selon la politique en vigueur;
- Pour la planification des périodes de vacances annuelles, M. Yannick Roy aura priorité sur M. Martin Milette pour le choix des dates de vacances retenues;
- Que les présentes conditions d'emploi soient applicables dès le 7 mars 2016.

ADOPTÉE

075-03-2016 **22. TEU – PLATEFORME DE DECANTATION – EXCEDENT DES COUTS**

CONSIDERANT la résolution N^o : 195-07-2015;

CONSIDERANT la résolution N^o : 236-09-2015;

CONSIDERANT les coûts importants de ce projet;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de porter aux immobilisations de la municipalité, pour l'année 2016, ce projet de plateforme de décantation et d'autoriser un excédent de coûts d'approximativement 4 000 \$, pour l'année 2016, à être affecté au surplus accumulé de la municipalité.

ADOPTÉE

076-03-2016 **23. RECHERCHE EN EAU – OFFRE DE SERVICE**

CONSIDERANT QUE la loi prévoit des procédures particulières pour des catégories de contrats donnés en fonction du montant de la dépense projetée;

CONSIDERANT QUE le montant projeté est inférieur au seuil d'appels d'offres publics et est réglementaire à l'octroi de contrat de gré à gré;

CONSIDERANT QUE de façon non limitative, ladite offres de service concerne une proposition de services pour la réalisation d'une étude hydrogéologique dans le but de faire le forage d'un nouveau puits d'alimentation en eau potable;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de retenir l'offre de service Richelieu Hydrogéologie inc., datée du 26 février 2016, au montant de 19 260 \$ plus les taxes applicables, pour les services de réalisation d'une étude hydrogéologique dans le but de faire le forage d'un nouveau puits d'alimentation en eau potable.

ADOPTÉE

077-03-2016

URBANISME ZONAGE ET DEVELOPPEMENT

24. ADOPTION 1^{ER} PROJET – REGL : 198-2016

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 45-99;

CONSIDÉRANT l'existence d'une entreprise spécialisée en réparation et entretien de machinerie agricole depuis 1976 en zone AA-2;

CONSIDÉRANT QUE l'espace occupé par celle-ci représente une activité non agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'espace occupé a fait l'objet d'un agrandissement de sa superficie faisant suite à une autorisation de la CPTAQ (décision 49113-240678);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire modifier son usage;

CONSIDÉRANT QUE ce nouvel usage occupera les mêmes bâtiments et qu'il est relié au transport et à l'entreposage de matières en vrac destinées au secteur agricole et à l'entretien de ses camions;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'usage de même famille sur le site ne représente pas de nouveaux impacts sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce nouvel usage est prévu sur une parcelle qui est occupée à des fins autres qu'agricoles depuis 1976;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite confirmer cet état sur la parcelle de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 11 janvier 2016 par le conseiller, M. Jocelyn Chamberland;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adopter le premier projet du règlement n^o : 198-2016 intitulé : « *Amendement au règlement de zonage concernant la zone Aa-11 – Transport par camion et entreposage* »;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique est planifiée pour être tenue le mercredi 27 avril 2016 à 18 h 30;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet du règlement n^o : 198-2016 intitulé : « *Amendement au règlement de zonage concernant la zone Aa-11 – Transport par camion et entreposage* ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2016

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT
LA ZONE Aa-11 – TRANSPORT PAR CAMION ET ENTREPOSAGE**

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 45-99;

CONSIDÉRANT l'existence d'une entreprise d'entretien de machineries agricoles dans la zone agricole depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite ajouter et permettre le transport et l'entreposage de matières en vrac reliées à l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a été consultée dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres préalables ont été tenues;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 11 janvier 2016 par le conseiller, M. Jocelyn Chamberland.

SUR PROPOSITION de [] appuyée par [], il est unanimement résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'amendement numéro 198-2016 modifiant le règlement de zonage no. 45-99 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage no. 45-99 est modifié par la création de la zone Aa-11 à même la zone Aa-2 et comprenant les lots 410-1 et 410-P, le tout tel que montré au plan d'accompagnement 49113-04 en annexe de ce document.

ARTICLE 3 – CAHIER DES SPÉCIFICATIONS

Le cahier des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage no. 45 -99 est modifiée par la création d'une nouvelle colonne pour la zone Aa-11 avec les normes apparaissant en annexe de ce document.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOPTÉE

078-03-2016

25. CHEMIN ST-AMBROISE – MANDAT AUX PROCUREURS

CONSIDÉRANT la résolution 338-12-2015;

CONSIDÉRANT la compréhension établis des recherches effectuées aux archives municipales en regard du Chemin St-Ambroise;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu de mandater les procureurs de la municipalité à émettre un avis juridique quant au statut du Chemin St-Ambroise.

ADOPTÉE

079-03-2016 **26. CCU – RECRUTEMENT D’UN NOUVEAU MEMBRE**

CONSIDÉRANT la résolution N^o : 339-12-2015;

CONSIDÉRANT l’article 1.3 « Terme d’office » du Règlement 62-2001 intitulé; « Règlement N^o 62-2001 constituant un Comité consultatif d’urbanisme »;

CONSIDÉRANT QU’un siège était vacant depuis le 1^{er} janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE deux candidatures ont été reçues, à savoir Mme Maude Pellerin ainsi que M. Michel Brière;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d’accepter la candidature de Mme Maude Pellerin puisque celle-ci a été la première à démontrer son intérêt pour siéger au sein du CCU, et ce pour un mandat de deux ans, débutant le 8 mars 2016 pour se terminer au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

080-03-2016 **27. CRSG – RENOVATION CHAMBRE DES JOUEURS**

CONSIDÉRANT une demande de remboursement demandée par le CRSG pour des travaux de rénovation faits à la chambre des joueurs du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de ces travaux peut être affectée aux postes 02-701-50-529 – Parc et terrains de jeux ainsi 02-701-50-447 – CRSG Projet Spéciaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande d’autorisation préalable n’a pas été soumise au conseil aux fins d’approbation et de financement des travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux s’élève à 12 415.01 \$;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d’affecter les postes comme suit :

- 5 000.00 \$ au poste 02-701-50-529 – Parc et terrain de jeux
- 7 415.01 \$ au poste 02-701-50-447 – CRSG – Projets spéciaux

ADOPTÉE

081-03-2016 **28. BOURSE CÉGEP 2016**

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Chantal Lambert, il est unanimement résolu de participer au prix « Bourse étudiante, volet municipalité – édition 2015-2016 » du CÉGEP de Drummondville pour une somme de 350.00 \$ et d’en autoriser le versement. Que M. Jean-Pierre Vallée soit autorisé à représenter la municipalité lors de la remise des bourses, le 7 avril 2016 au CÉGEP de Drummondville.

ADOPTÉE

082-03-2016 **29. SEMAINE DE L’ACTION BENEVOLE**

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de participer à la semaine de l’action bénévole en acceptant l’offre du Centre d’action bénévole Drummond de publier dans les pages centrales du

journal l'Express, édition du 10 avril 2016, une carte d'affaires incluant un mot de remerciement pour tous les bénévoles de la municipalité.

ADOPTÉE

GENERAL

30. VARIA

31. CORRESPONDANCE

Un tableau des correspondances reçues durant le mois de février 2016 est remis aux membres du conseil.

32. PERIODE A L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

083-03-2016

33. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien, de lever la séance à 20 heures, 35 minutes.

Jean-Pierre Vallée
Maire

Martine Bernier
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je, M. Jean-Pierre Vallée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 4 avril 2016

